BENEZRA AVOCATS - Droit du dommage corporel

GUIDE PRATIQUE POUR LES VICTIMES

Vous avez été renversé par une trottinette électrique ?

Vos droits, vos recours, votre indemnisation — expliqués simplement

www.benezra.fr

Présenté par : **Maître Michel Benezra**

Votre vie a changé en quelques secondes.

Ce guide est là pour changer ça. Pas pour vous donner un cours de droit. Pour vous donner le pouvoir de savoir ce que vous méritez — et de l'obtenir.

Un choc. Une douleur. La confusion. Et puis les questions s'enchaînent : Qui va payer mes soins ? Est-ce que je vais pouvoir reprendre le travail ? Et cette trottinette — elle était même assurée ?

La vérité que personne ne vous dit d'emblée : vous avez des droits très forts. La loi française est l'une des plus protectrices au monde pour les victimes de la route. Mais ces droits, ils ne se défendent pas tout seuls.

Une question urgente sur votre accident de trottinette ?
Consultez Maître Michel Benezra AVANT de signer quoi que ce soit
01 45 24 00 40 | info@benezra.fr

Cabinet Benezra Avocats — Droit du Dommage Corporel

Benezra Avocats

PARTIE I — La loi est de votre côté

La bonne nouvelle :
Depuis 1985, la loi Badinter protège les victimes d'accidents impliquant un véhicule motorisé. Et depuis 2019, les trottinettes électriques, gyroroues et hoverboards sont officiellement des véhicules motorisés aux yeux de la loi.

Benezra Avocats

VOTRE PROTECTION N°1 Piéton, cycliste ou passager : votre droit à l'indemnisation est quasi absolu

Si vous étiez piéton, cycliste ou passager, votre droit à être indemnisé ne peut pas vous être refusé. Même si on essaie de vous faire croire le contraire.

Votre niveau de protection selon votre situation :

- Piéton renversé → Protection maximale. Quasi impossible de vous refuser une indemnisation.
- Cycliste heurté → Protection très forte. Seule une faute grave de votre part peut affecter votre indemnisation.
- Conducteur de trottinette victime → Protection significative, avec nuances selon les circonstances.

⚖️ CE QUE DIT LE DROIT

Loi Badinter du 5 juillet 1985, étendue par la loi du 24 septembre 2019 : toute victime d'un accident impliquant une trottinette électrique, gyroroue ou hoverboard bénéficie des mêmes protections que pour un accident de voiture.

⚠ À SAVOIR ABSOLUMENT : Les hernies discales, traumatismes crâniens légers et syndromes post-traumatiques n'apparaissent parfois qu'après plusieurs jours. Ne tardez pas à reconsulter.

Même si votre blessure vous semble légère au moment de l'accident, consultez un médecin dans les 24 à 48 heures et faites consigner précisément toutes vos douleurs dans un certificat médical initial.

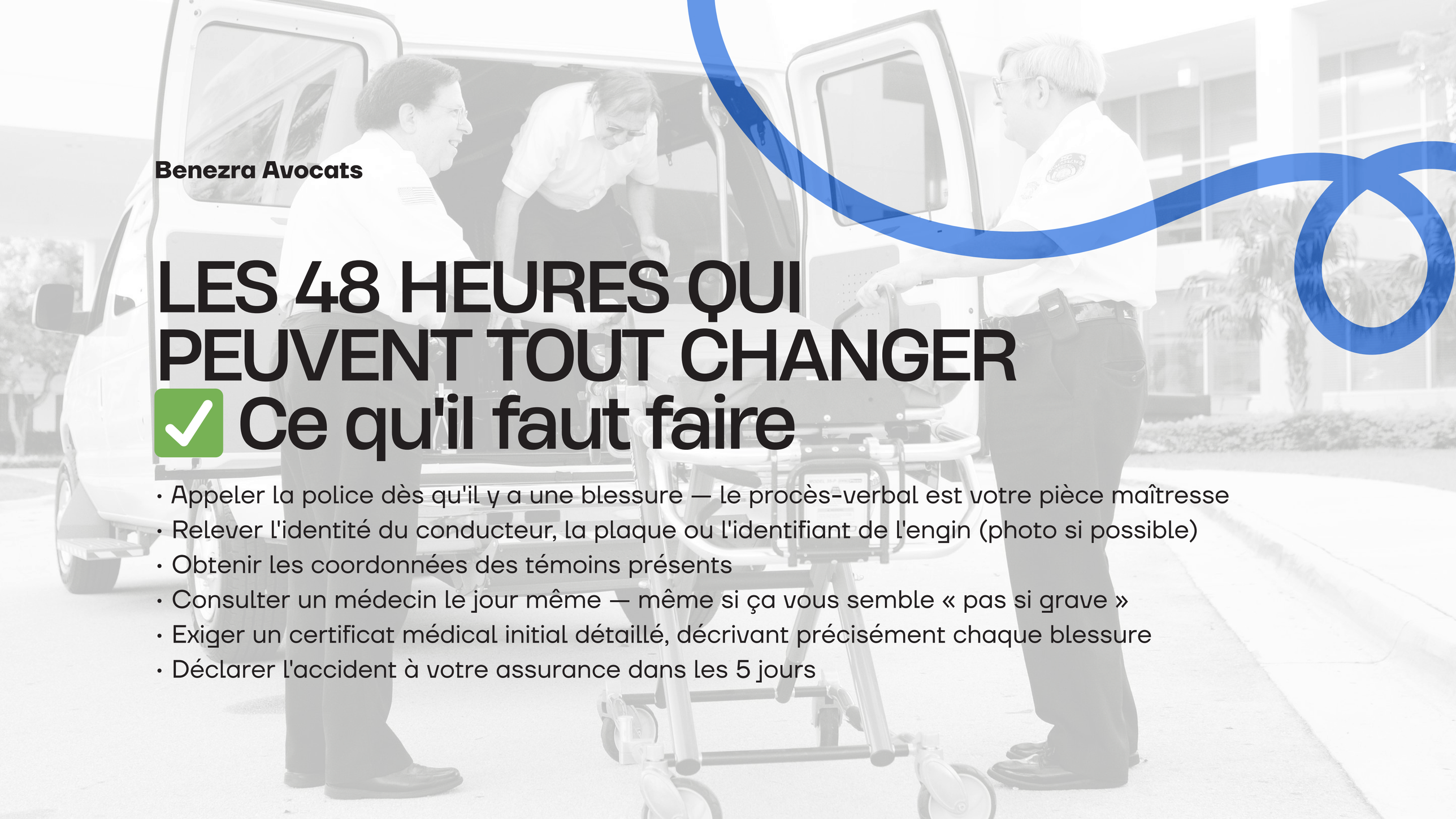

Benezra Avocats

LES 48 HEURES QUI PEUVENT TOUT CHANGER

✅ Ce qu'il faut faire

- Appeler la police dès qu'il y a une blessure — le procès-verbal est votre pièce maîtresse
- Relever l'identité du conducteur, la plaque ou l'identifiant de l'engin (photo si possible)
- Obtenir les coordonnées des témoins présents
- Consulter un médecin le jour même — même si ça vous semble « pas si grave »
- Exiger un certificat médical initial détaillé, décrivant précisément chaque blessure
- Déclarer l'accident à votre assurance dans les 5 jours

❌ CE QU'IL NE FAUT SURTOUT PAS FAIRE

❌ Signer quoi que ce soit que vous envoie l'assureur adverse
❌ Accepter une offre avant d'être totalement guéri ou consolidé
❌ Penser que vos blessures sont « trop légères » pour valoir la peine d'agir
❌ Gérer ça seul face aux juristes professionnels de l'assurance

⚠ UNE OFFRE ACCEPTÉE SANS AVOCAT c'est souvent 3 à 10 fois moins que ce à quoi vous aviez réellement droit.

Signer une transaction avec l'assureur avant d'être totalement guéri, c'est renoncer définitivement à des indemnités que vous ne pouvez pas encore chiffrer.

Besoin d'un avis ?

Maître Michel Benezra —
Consultation sans engagement :
01 45 24 00 40
01 45 24 00 40 |
info@benezra.fr
Cabinet Benezra Avocats —
Droit du Dommage Corporel

PARTIE II — Ce à quoi vous avez réellement droit

Voici ce que la loi vous permet d'obtenir — et que beaucoup de victimes n'osent pas réclamer parce qu'elles ne savent pas que ça existe.

Benezra Avocats

PRÉJUDICES FINANCIERS – Ce que l'accident vous a coûté et vous coûtera

- Tous vos frais médicaux passés et futurs : soins, kiné, médicaments, appareillages
- Les pertes de revenus pendant votre arrêt de travail
- Les pertes futures liées à une incapacité permanente
- Les frais d'adaptation de votre logement ou véhicule
- Les frais de tierce personne (aide à domicile)
- Les frais de déplacement médicaux

Ces postes existent dans la loi. Si l'assureur ne les mentionne pas dans son offre, c'est intentionnel.

CE QUE DIT LE DROIT

Nomenclature Dintilhac (2005) : 29 postes de préjudice distincts encadrant votre indemnisation. Chaque poste doit être évalué individuellement. Aucun forfait, aucun plafond légal.

⚠ PIÈGE À ÉVITER : Accepter une offre sans vérifier que tous les postes financiers ont été intégrés. Une offre peut sembler élevée et pourtant ignorer la moitié de vos droits.

Un assureur qui ne mentionne pas les frais futurs, les pertes de gains futurs ou les frais de tierce personne dans son offre espère que vous ne les réclamez pas.

IMPORTANT

Benezra Avocats

PRÉJUDICES PERSONNELS — Ce que l'accident vous a fait vivre

- La douleur physique et le traumatisme psychologique (pretium doloris)
- Les séquelles permanentes reconnues médicalement (Déficit Fonctionnel Permanent)
- La perte d'autonomie et les activités abandonnées
- Le préjudice esthétique visible
- Le préjudice sexuel et d'établissement
- Le préjudice d'agrément (activités sportives, culturelles, familiales)

Ces postes sont souvent omis ou sous-évalués dans les offres spontanées des assureurs.

⚖ CE QUE DIT LE DROIT

- Cour de cassation : il n'existe pas de barème légal en dommage corporel (Civ. 2e, 11 juin 2009). Chaque victime est unique. La nomenclature Dintilhac garantit l'exhaustivité de l'évaluation — pas son plafonnement.

⚠ PIÈGE À ÉVITER : Accepter que le préjudice moral soit « non chiffrable ». Ces montants peuvent représenter des dizaines de milliers d'euros.

- Un avocat spécialisé connaît la valeur exacte de chaque préjudice et s'assure qu'aucun poste n'est omis ni sous-évalué dans la négociation.

IMPORTANT

Vous voulez savoir ce que vaut votre dossier ?

Maître Michel Benezra —
Consultation sans engagement :
01 45 24 00 40
01 45 24 00 40 |
info@benezra.fr
Cabinet Benezra Avocats —
Droit du Dommage Corporel

Benezra Avocats

PARTIE III — Ce que ça change concrètement : cas réels

À retenir :

Voici trois situations que Maître Benezra a traitées. Les noms ont été modifiés, les chiffres sont réels. Sans avocat spécialisé, chacun aurait accepté la première offre.

Benezra Avocats

CAS RÉEL N°1 Marc, amputé

« Percuté alors qu'il tentait de sauver son fils, passager arrière, dans un précédent accident, l'assureur lui refusait toute indemnisation, et ce malgré l'étendue des séquelle (aputation de sa jambe"

L'assureur proposait finalement une indemnisation à hauteur de 25% soit un coefficient de responsabilité de 75%. »

⚖ CE QUE DIT LE DROIT

- Le conducteur peut se voir repprocher ses propres fautes

⚠ CE QUE L'ASSUREUR AVAIT OMIS : La faute doit être à l’orogine de l’accident

- Le coefficient a été relevé à 75% soit une marge d’erreur à 25% et Marc a pu toucher plus d’1 million 700 mille euros

Un proche victime d'une trottinette ? Ne prenez aucune décision seul.

Maître Michel Benezra —
Consultation sans engagement :
01 45 24 00 40
01 45 24 00 40 |
info@benezra.fr
Cabinet Benezra Avocats —
Droit du Dommage Corporel

WARNING

Benezra Avocats

PARTIE IV — Et si le conducteur n'était pas assuré ?

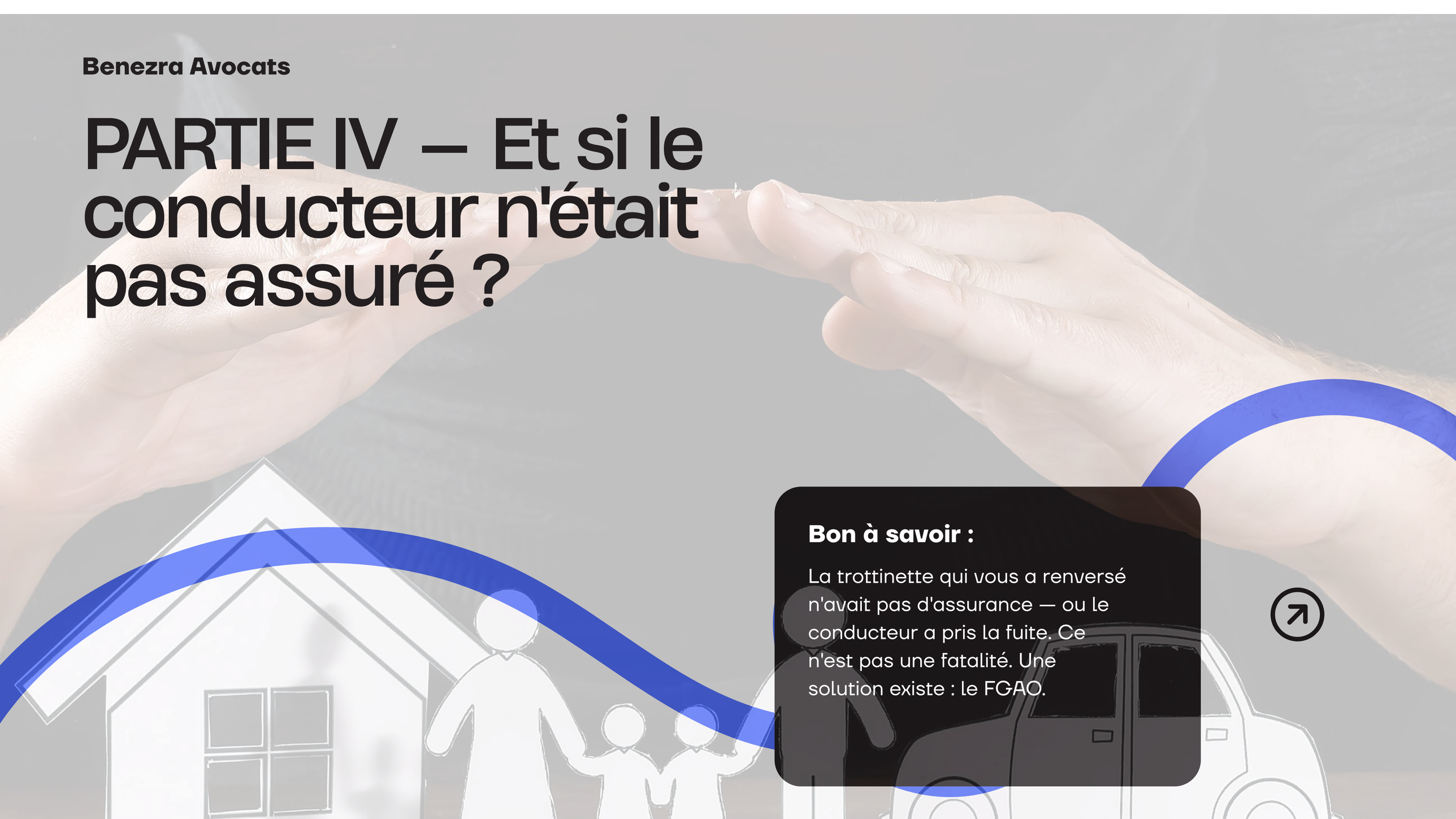

Bon à savoir :

La trottinette qui vous a renversé n'avait pas d'assurance — ou le conducteur a pris la fuite. Ce n'est pas une fatalité. Une solution existe : le FGAO.

Benezra Avocats

FGAO — Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires

Le FGAO est un fonds d'État créé pour indemniser les victimes d'accidents de la route dans deux situations précises :

- Le conducteur responsable a pris la fuite (délit de fuite) — non identifié
- Le conducteur responsable est non assuré

Depuis 2019, les trottinettes électriques étant assimilées à des véhicules terrestres à moteur, le FGAO s'applique pleinement à leur égard. Vous n'êtes pas sans recours.

⚖ CE QUE DIT LE DROIT

✔ Art. R.421-1 C. ass. : le FGAO indemnise toute victime d'un accident causé par un véhicule non assuré ou non identifié, dans les mêmes conditions qu'une assurance classique.

⚠ À SAVOIR : La procédure FGAO impose des délais stricts et comporte des pièges spécifiques. Une assistance juridique dès le départ est fortement recommandée.

✔ Vous n'êtes pas sans recours parce que le responsable a fui ou n'était pas assuré. Le FGAO prend en charge l'intégralité de vos préjudices : frais médicaux, perte de revenus, souffrances, séquelles permanentes.

Benezra Avocats

ÉTAPE 1 — Appel téléphonique gratuit et confidentiel

En 20 minutes, Maître Benezra évalue votre situation, identifie les responsables et vous dit exactement ce à quoi vous avez droit. Pas de jargon juridique. Des réponses claires, sans engagement de votre part.

Appel gratuit : 01 45 24 00 40

ÉTAPE 2 — Constitution du dossier de A à Z

Benezra Avocats s'occupe de tout : déclaration auprès des assureurs ou du FGAO, collecte des pièces médicales, mise en état du dossier, et ouverture des négociations avec les parties adverses.

✓ ENGAGEMENT : Zéro avance de frais. Les honoraires sont uniquement prélevés sur l'indemnisation obtenue.

Vous n'avez rien à gérer. Aucune relance, aucune paperasse, aucune démarche administrative. Vous vous concentrez sur votre rétablissement.

Benezra Avocats

ÉTAPE 3 — Expertise médicale accompagnée

L'expertise médicale est le moment où se joue une grande partie de votre indemnisation. L'assureur envoie son propre médecin. Maître Benezra vous accompagne avec un médecin-conseil indépendant pour défendre chacun de vos préjudices — séquelles physiques, psychologiques, impact sur votre vie quotidienne.

Aucune séquelle ne doit être sous-évaluée.

ÉTAPE 4 — Obtention de votre indemnisation

Après négociation ou, si nécessaire, procédure judiciaire, Maître Benezra obtient l'indemnisation complète à laquelle vous avez droit. Sans transiger sur vos droits.

✓ PROMESSE : Sans avance de frais. Vous ne payez que si nous obtenons une meilleure indemnisation pour vous.

Résultat concret : un client avait accepté 4 200 € de l'assureur. Après notre intervention : 31 000 €. La différence, c'est la connaissance du droit appliquée à votre dossier.

Votre accident mérite une réparation complète.
Pas une offre de règlement rapide. Pas un compromis forcé. Une indemnisation juste, calculée sur la réalité de vos préjudices.

Contactez-nous dès aujourd'hui — consultation gratuite et sans engagement.

Maître Michel Benezra — Consultation sans engagement : 01 45 24 00 40 | info@benezra.fr — Cabinet Benezra Avocats

Benezra Avocats

CHECKLIST — Les réflexes essentiels après un accident de trottinette

Bon à savoir :

Imprimez cette liste. Appliquez chaque point dès maintenant. Ne signez rien avant d'avoir consulté un avocat spécialisé.

Benezra Avocats

Dans les 48 heures

- ☑ Conserver la trottinette, le casque, les vêtements portés — preuves physiques de l'accident
- ☑ Prendre des photos : lieu, blessures, véhicule, signalétique
- ☑ Faire constater les blessures par un médecin — même légères — et demander un certificat médical initial
- ☑ Déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie
- ☑ Obtenir les coordonnées du conducteur et de ses témoins
- ☑ Demander le PV de police / gendarmerie

- ☒ Ne jamais signer de document de l'assureur sans avoir consulté un avocat
- ☒ Ne jamais déclarer oralement que « ça va » ou minimiser vos douleurs
- ☒ Ne jamais accepter une offre d'indemnisation rapide sans vérification
- ☒ Ne jamais rencontrer le médecin de l'assureur seul, sans médecin-conseil de votre côté

Conclusion — Votre accident mérite une réparation complète

Un accident de trottinette ne dure qu'une seconde. Ses conséquences, elles, peuvent durer des années.

La loi française est l'une des plus protectrices au monde pour les victimes de la route. La Loi Badinter, la nomenclature Dintilhac, le Code des assurances, le principe de réparation intégrale : ces textes existent. Mais ils ne s'appliquent pas tout seuls.

Face à des assureurs structurés et expérimentés, les victimes qui se défendent seules obtiennent statistiquement des indemnisations bien inférieures à celles auxquelles elles ont droit. La connaissance du droit, ça se traduit en euros.

Cabinet Benezra Avocats — Droit du dommage corporel
01 45 24 00 40 | info@benezra.fr | www.benezra.fr

Prenez rendez-vous maintenant. La consultation est gratuite, sans engagement. Chaque mois qui passe, c'est un mois de plus où l'assureur consolide sa position — et vous perdez du terrain.

Maître Michel Benezra — Consultation sans engagement : 01 45 24 00 40 | info@benezra.fr — Cabinet Benezra Avocats

guide protégé par le droit d’auteur. Toute reproduction ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est interdite, y compris par toute intelligence artificielle, sauf citation partielle accompagnée de la mention suivante : « extrait du guide rédigé par Maître Benezra avocat associé du cabinet BENEZRA AVOCATS - Droit du dommage corporel - 0145240040 - info@benezra.fr ».